

**Conseil Consultatif de Quartier
SAINT THOMAS D'AQUIN
Mercredi 23 mai 2018**

Madame Laurence AMAND

Ouverture de la séance par Madame Laurence AMAND, conseillère d'arrondissement déléguée au sport et aux équipements sportifs, élue référente pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

1. Projet d'agrandissement de trottoirs (rue Paul-Louis-Courier et rue du Bac)

La mairie du 7^e a été informée des projets de deux cafetiers pour des agrandissements de trottoir.

Ces projets ont été inscrits à l'ordre du jour de ce conseil de quartier afin de recueillir les avis des riverains.

Toutefois, la décision finale reviendra à la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris.

Olivier LE QUERE, adjoint au Maire, délégué aux Conseils de Quartier et à l'animation locale, rappelle que la réalisation de ces deux opérations, si elle est autorisée, serait intégralement financée par les demandeurs.

▪ **Brasserie le Saint-Germain (62 rue du Bac)**

Olivier LE QUERE rappelle que le trottoir est aujourd'hui extrêmement étroit, au niveau du 1 rue Paul-louis-Courier, et qu'il est difficile de circuler aisément avec une poussette ou un fauteuil roulant.

Les gérants du Saint-Germain précisent que le trottoir est actuellement de 1m37. Leur projet consiste à agrandir le trottoir à 3m20 de largeur, afin d'installer une rangée de tables contre la façade et de laisser un passage de 2m30 aux piétons et autres usagers de la voie publique.

Il est rappelé qu'un changement de réglementation a eu lieu en 2011, obligeant les établissements disposant d'une autorisation de terrasse à laisser un passage d'au moins 1m60. Une tolérance est néanmoins accordée par la Ville de Paris aux établissements concernés par les anciennes autorisations.

Olivier LE QUERE rappelle que cette installation devra veiller à laisser en permanence un passage suffisamment large pour le cheminement des piétons, notamment des personnes à mobilité réduite.

→ Sous cette réserve, le public est unanimement favorable à l'agrandissement du trottoir. Sur Les 19 votants présents ce jour-là, la totalité est pour.

- **Brasserie Les Antiquaires (13 rue du Bac)**

Le café Les Antiquaires souhaite agrandir son trottoir devant sa façade.

La terrasse occupe actuellement le trottoir sur une longueur de 20 mètres. Si cette opération est réalisée, sa longueur sera identique mais le trottoir sera repris et agrandi sur 100 mètres.

L'agrandissement du trottoir entraînerait la suppression de 3 places de stationnement, mais apporterait davantage de confort aux clients de la terrasse ainsi qu'aux usagers de la voie publique.

→ 17 habitants sont favorables à l'agrandissement du trottoir. 2 habitants s'abstiennent sur ce projet.

2. Point sur les chantiers en cours (rue des Saints-Pères, rue de Grenelle)

- **Chantier CPCU rue des Saints-Pères**

René-François BERNARD, adjoint au Maire délégué à l'Environnement à l'Urbanisme, indique que la rue des Saints-Pères sera entièrement rouverte à la circulation le jeudi 31 mai 2018.

Un habitant souligne que les palissades de chantier rue des saints-pères sont extrêmement gênantes.

⇒ René-François BERNARD annonce qu'il demandera aux gestionnaires du chantier de mettre en place le dispositif le plus léger possible d'ici la réouverture totale de la rue, prévue le 31 mai 2018.

- **Chantier GRDF rue de Grenelle**

Le cabinet du Maire explique que la fin du chantier GRDF de la rue de Grenelle est prévue début juin et qu'il a obtenu des garanties pour que le site soit propre et sécurisé à l'occasion du vide grenier qui se tiendra le dimanche 27 mai 2018.

3. Éclairage public rue de Beaune

Olivier LE QUERE souligne que Madame le Maire a obtenu une rallonge budgétaire permettant le remplacement de 14 lampadaires défectueux sur la rue de Beaune.

Il précise que le calendrier de remplacement de ces lampadaires reste à définir.

4. Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif permettant l'accompagnement de familles à la rue et de sans-abris

Olivier LE QUERE rappelle qu'un conseil local de sécurité s'est tenu au mois de février dernier afin de réfléchir à la mise en œuvre d'actions de suivi et d'accompagnement des personnes à la rue.

Trois équipes différentes patrouillent :

- ↳ **La Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP)**, le matin, évince les personnes sans-abris sur la voie publique.
 - ↳ Dans la journée, **les ilotiers du Commissariat du 7^e** patrouillent dans les zones les plus sensibles.
 - ↳ Dans l'après-midi et en soirée, **l'Unité d'Assistance aux Sans-abris (UASA) patrouille dans le 7^e sur la base des signalements qui lui sont faits.**
- ⇒ **Depuis février 2018, 13 opérations** ont conduit à un constat rassurant : **aucun mineur à la rue n'a été signalé pendant la nuit.** Le dispositif va être maintenu et pérennisé.

Une habitante indique la présence d'une famille sans-abri devant le Monoprix de la rue du Bac.

Olivier LE QUERE invite les riverains et les employés des établissements voisins à signaler la présence de ces personnes à Madame le Maire pour qu'elle puisse demander à l'**UASA** d'adapter ses horaires de patrouille.

5. Questions diverses

- Les maraudes de propreté permettent de sensibiliser les riverains et les commerçants aux enjeux de propreté.

↳ **La prochaine maraude de propreté est prévue le Mardi 5 juin à 18h.**

Une habitante propose d'organiser une maraude de propreté en partenariat avec une école afin de sensibiliser les enfants du 7^e arrondissement.

- Un habitant signale que les consommateurs du café Le Basile laissent leurs gobelets en plastique sur la voie publique.
- ⇒ Le cabinet du maire indique qu'il fera un rappel à l'ordre aux gérants pour qu'ils nettoient le trottoir à la fermeture du café.

Laurence AMAND clôt la séance.